

# L'Info-Dinois

Mensuel d'informations municipales

Vol. 10 | No. 01 | Janvier 2021



## Sainte-Hénédine

RÉSUMÉ SÉANCE CONSEIL

AVIS PUBLIC

MOT DU MAIRE

DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE

LA BIBLIOTHÈQUE LA DÉTENTE

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

#### COMMISSION DES LOISIRS DE SAINTE-HÉNÉDINE

Le 3 février 2021 à 19 h en mode virtuel par Zoom

En raison de la pandémie et des directives de la santé publique, la Commission des Loisirs de Sainte-Hénédine inc. vous informe qu'elle doit tenir son AGA en mode virtuel le 3 février 2021.

**Le lien pour vous connecter sera disponible sur le site Internet de la municipalité ainsi que sur la page Facebook.**

Il est important d'assister à cette réunion si vous voulez continuer à avoir des activités de loisirs à Sainte-Hénédine.

Invitation spéciale aux parents d'enfants qui fréquentent le terrain de jeux, aux membres du conseil d'établissement de l'école et à toute personne qui croit aux bienfaits des Loisirs dans sa municipalité.

*Michel Duval, maire*



### COVID-19 À SAINTE-HÉNÉDINE

**CHSLD** : Depuis le 23 décembre 2020, plus de la moitié des travailleurs du CHSLD et la plupart des résidents ont été atteints de la COVID-19. Au 18 janvier 2021, 9 décès étaient cumulés. La municipalité offre ses sympathies aux familles des disparus.

**École La Découverte** : Au 18 janvier 2021 : 3 cas, 35 élèves en isolement (2 classes).

**Autres cas** : Plusieurs familles ont également eu des cas et ont dû être mises en isolement en raison de la COVID-19.

**En raison de tous ces cas, la municipalité vous demande d'aider les travailleurs de la santé en respectant les directives de la santé publique.**

#### Municipalité Ste-Hénédine

111, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | Tél. : 418 935-7125 | Téléc. : 418 935-3113 | info@ste-henedine.com | [www.ste-henedine.com](http://www.ste-henedine.com)  
Heures d'ouverture du bureau municipal : lundi au vendredi 9 h à 12 h – 13 h à 16 h sauf les vendredis de juillet et août fermé

#### Commission des loisirs

147, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | [loisirs-sthe@hotmail.com](mailto:loisirs-sthe@hotmail.com) | 418 935-7125 (bureau) ou 418 935-7108 (chalet)  
Pour connaître les activités de loisirs consultez le [www.ste-henedine.com](http://www.ste-henedine.com) sous l'item Info-citoyen programme des loisirs

## RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 7 DÉCEMBRE 2020

- Approbation de signature entente avec MTMDET pour appel d'offre service professionnel réfection infrastructure rue Principale entre rue de L'Église et le 670, route Sainte-Thérèse
- Autorisation réalisation entrée aqueduc et égout projet GNS selon l'article 25 de la LCM
- Autorisation utilisation du fond COVID 2020 pour remboursement des dépenses supplémentaires et pour combler les pertes de revenus et garder le surplus comme surplus affecté pour l'année 2021 en relation avec la pandémie active et selon les directives gouvernementales
- Adhésion au projet de collecte de matières organiques MRC Nouvelle-Beauce
- Autorisation renouvellement entente pour application Survi-Mobile
- Attestation de fin de travaux pour la réfection rue Langevin et demande de versement de subvention PPA-ES dossier 28826-1
- Avis de motion et dépôt règlement modifiant le CCU
- Nomination intérimaire des membres du CCU
- Avis de motion règlement taxation 2021
- Attestation dépôt déclaration de dons et déclaration d'intérêts des élus
- Attestation lecture et dépôt de la liste d'arrérages de taxes au 7 décembre 2020
- Affectation du surplus non affecté en surplus affecté pour montant reçu pour plaques de sécurité et licences de chiens pour dépenses futures relatives
- Choix des dates des séances de 2021
- Réponse la demande de Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus
- Autorisation visite et travaux Magnor
- Autorisation dépôt demande programme d'aide sécurité routière (radar pédagogique)
- Demande de modification du cadre de travail de la direction générale
- Autorisation dépôt de commentaires pour le projet de modification SADR pour la piste cyclable



## RÉSUMÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET DU 14 DÉCEMBRE 2020

- Adoption du budget 2021
- Programme triennal d'immobilisation (I) et projet particulier d'activité (PPA) 2021-2022-2023

## RÉSUMÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET DU 14 DÉCEMBRE 2020

- Volet 1 du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
- Attestation réception définitive ouvrage pavage – route Langevin, rue des Roseaux
- Renonciation au délai – conclusion d'une entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, du Règlement sur le captage des eaux souterraines, du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et des règlements sur les nuisances.
- Prolongement période sans intérêt au 1<sup>er</sup> février 2021 pour compte taxes et autres

## MOT DU MAIRE

Citoyennes, citoyens de Ste-Hénédine,

Je souhaite à toutes et tous une nouvelle année pleine d'espoir loin des craintes de subir les foudres du Coronavirus. Nous vivons dans notre région des moments difficiles perdant nos proches et souvent sans leur avoir dit un dernier *Au revoir*.



Malgré tout, l'économie de la région se porte bien. Pour notre municipalité, la construction de l'un des deux immeubles de 8 logements est en cours permettant de garder et d'attirer dans notre communauté des citoyennes et citoyens qui veulent demeurer dans la municipalité. Nous avons aussi recouvré notre station d'essence et je vous invite à encourager ces hommes d'affaires afin que Sainte-Hénédine garde pour longtemps ce service de proximité. Dans les municipalités comme la nôtre, il est primordial de conserver les services de proximité tels que l'école primaire, l'épicerie, le bureau de poste ainsi qu'un poste à essence. Je vous invite à les encourager.

Plusieurs personnes m'interpellent pour qu'une patinoire soit mise à la disponibilité de nos jeunes. Malheureusement, les mesures sanitaires nous empêchent de disposer de la surface intérieure de l'édifice des loisirs. Par contre avec la direction de l'école, Richard a préparé la patinoire extérieure de la cour de l'école pour permettre aux enfants de patiner et de diversifier leurs activités limitées en ce temps de pandémie.

Nous cherchons d'autres activités afin de minimiser les inconvénients attribuables au confinement, dont la disposition d'un sentier de raquettes ou de ski. Nous essayons de ficeler certaines modalités avec nos assurances et les ministères concernés pour donner à notre population des endroits pour prendre une marche en toute sécurité et en accord avec les propriétaires des sentiers.

Pour terminer, je vous invite à respecter les consignes de la sécurité publique et le couvre-feu. Ces initiatives gouvernementales permettront à tous de revenir à une vie plus normale et plus attrayante. La promesse de l'inoculation du vaccin amène l'espoir et une aspiration à de jours meilleurs.

Une petite citation : *Quand l'esprit dit : abandonne, l'espoir chuchote : essaye encore une fois!*

*Michel Duval, maire*

## AVIS PUBLIC

Le conseil municipal a adopté lors de la séance du 11 janvier 2021, le règlement numéro 429-21.

L'objet de ce règlement est de fixer la taxation pour 2021 ainsi que les modalités de paiement des taxes.

Les intéressés peuvent consulter ledit règlement en se présentant au bureau municipal situé au 111, rue Principale à Sainte-Hénédine aux heures habituelles de bureau ou sur le site Internet de la municipalité.

Donné à Sainte-Hénédine ce 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt et un.



## IMPÔTS

Le Club Lions de Ste-Marie offrira, de nouveau en 2021, pour les personnes admissibles au programme, de produire **GRATUITEMENT** votre déclaration d'impôts.

Étant dans l'inconnu concernant la situation sanitaire, à cette période, ainsi que le possible prolongement de la période de production des rapports d'impôts, une information pertinente vous parviendra en temps opportun. Le Club Lions consultera les autorités sanitaires afin de procéder de façon sécuritaire pour les bénévoles et les bénéficiaires.



### À vos MASQUES, prêts, partez !



Après 2 jours d'enseignement en ligne au début janvier, les élèves ont repris le chemin de l'école le 11 janvier dernier. Tous les enfants suivent les nouvelles recommandations de la santé publique. À l'exception des élèves du préscolaire, chacun porte un couvre-visage lors de ses déplacements à l'intérieur de l'école et dans l'autobus. Seulement les étudiants de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année doivent porter le masque en tout temps que ce soit en classe ou à la récréation ils sont en droit de l'enlever pour l'éducation physique.

Deux nouveaux cas positifs ont été rapportés à l'école le 14 janvier entraînant ainsi la fermeture des classes de 1<sup>re</sup> et 5<sup>e</sup> année. Mesdames Marie-Josée Roy et Marie-Noëlle Labrecque offriront à leurs élèves l'enseignement en ligne jusqu'au 26 janvier. On dit souvent que les enfants s'adaptent facilement, mais il faut savoir que les parents en sont aussi capables. Cette réorganisation peut paraître déstabilisante et colossale, mais elle reste réalisable, j'en sais quelque chose. Bonne chance à toutes les familles touchées avec une pensée particulière pour les familles atteintes par le virus. Prompt rétablissement!

*Audrey Quirion*

*Association des étudiants de Ste-Hénédine Inc.*

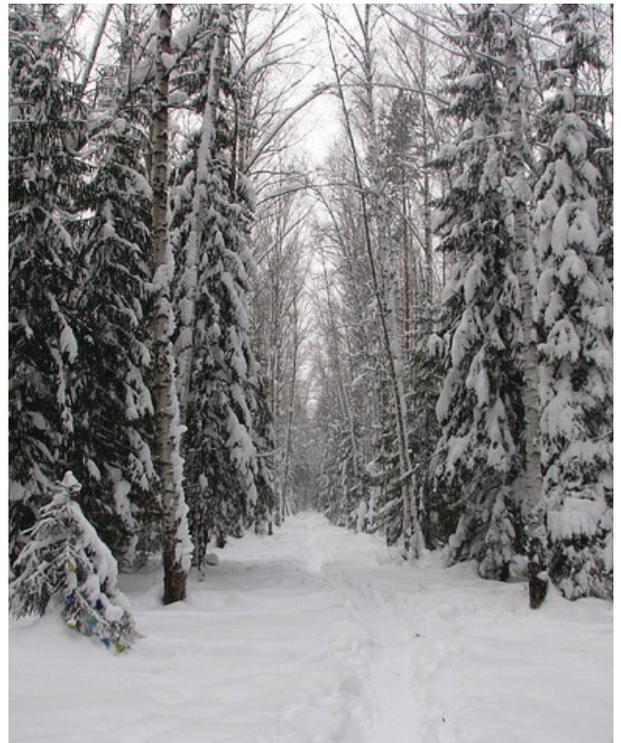
## SENTIERS DE MARCHÉ OU DE RAQUETTE (non balisé, non supervisé)

La municipalité vous encourage à pratiquer des activités de plein air individuel ou avec votre bulle familiale.

Malheureusement, le dossier régional de piste cyclable – sentier pédestre traine en longueur avec des dépassements de coûts majeurs.

Toutefois, vous pouvez vous rendre pratiquer la marche ou la raquette aux endroits suivants :

- En stationnant votre voiture au début de la route Saint-Olivier, vous pouvez marcher en bordure de route dans un chemin public peu achalandé (parcours de +/- 2,5 km de long).
- L'emprise ferroviaire abandonnée du MTQ peut vous conduire à la terre de l'aqueduc, propriété de la municipalité, parcours de +/- 2,5 km à partir de la rue Langevin près de la Caisse Desjardins.
- Le chemin menant au champ d'épuration à la route des Circuits, en stationnant votre voiture en bordure du boisé de Stéphane Bonneville, parcours de +/- 1 km.
- Les parcs du terrain de jeu et de l'école (en dehors des heures de classe) permettent également de se divertir avec les jeux extérieurs.
- Enfin, en demandant la permission aux propriétaires, l'accès aux nombreux champs et boisés privés de la municipalité est possible.



Notez que la municipalité de Sainte-Hénédine décline toute responsabilité pour toute utilisation non appropriée des lieux et pratique inadéquate de l'activité.

## MISE EN GARDE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Les policiers de la Sûreté du Québec désirent vous informer et vous mettre en garde en lien avec un stratagème de fraude dans le secteur de Nouvelle-Beauce et en Chaudière-Appalaches.



Soyez avisé qu'il s'agit d'une arnaque si un employé de votre institution financière vous contacte mentionnant que vous avez été victime d'une fraude et vous demande votre numéro de carte et le mot de passe pour accéder à votre compte ou encore s'il vous demande de rembourser Équifax par virement bancaire après quoi votre banque ou votre caisse vous redéposera ledit montant.

Pour signaler une fraude, nous vous invitons à communiquer avec :

- Votre institution bancaire;
- L'Agence nationale d'évaluation du crédit (Équifax Canada : 1 800 465-7166, TransUnion : 1 877 713-3393)
- Le centre Antifraude en ligne : <https://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/report-signalez-fra.htm>



La Sûreté du Québec vous invite à être vigilant par rapport à ces situations et vous rappelle que toute information sur des activités de nature criminelle peut être communiquée en tout temps, de façon confidentielle, à la Centrale de l'information criminelle au 1 800 659-4264.

## SURFACE DE DEK GLACÉE (accès libre et non supervisé)



SITUÉE À L'ÉCOLE LA DÉCOUVERTE



HEURES D'OUVERTURE

LUNDI 17 h 30  
au VENDREDI 19 h 30

SAMEDI 8 h  
et DIMANCHE 19 h 30

- Cette surface peut recevoir **15 personnes**
- Le respect des **bulles familiales** est obligatoire en tout temps
- Distanciation de **2 mètres obligatoire** sauf pour les membres d'une même famille.
- Il est **interdit de jouer au hockey** en groupe sauf pour les membres d'une même bulle familiale.
- **Casque obligatoire pour les moins de 12 ans**
- Les **enfants de moins de 8 ans** doivent être accompagnés d'un adulte.

La municipalité de Sainte-Hénédine et le Centre de Services Scolaire Beauce-Etchemin décline toute responsabilité pour toute utilisation non appropriée des lieux et pratique inadéquate de l'activité.

De plus, la municipalité se réserve le droit de fermer la patinoire sans préavis si les directives ne sont pas suivies ou si des cas de COVID y sont déclarés par la Santé publique.



Le lien se trouve sur le site

[www.csbe.qc.ca](http://www.csbe.qc.ca)

dans la section

Enseignement aux jeunes

« Passe-Partout et Maternelle 4 ans »

SÉANCE D'INFORMATION  
EN VISIOCONFÉRENCE

sur la présentation des DEUX PROGRAMMES  
Maternelle 4 ans et Passe-Partout

Lundi 25 janvier 2021, de 20 h à 21 h

**C'EST UN RENDEZ-VOUS!**

20\$  
3 CHANCES  
10\$  
1 CHANCE



LA MAISON  
FONDATION  
MAURICE TANGUAY  
pour les enfants handicapés



UNE PRÉSENTATION DE Mercedes-Benz de Québec

GAGNEZ CETTE  
SOMPTUEUSE **OU** 500 000\$  
DEMEURE EN ARGENT

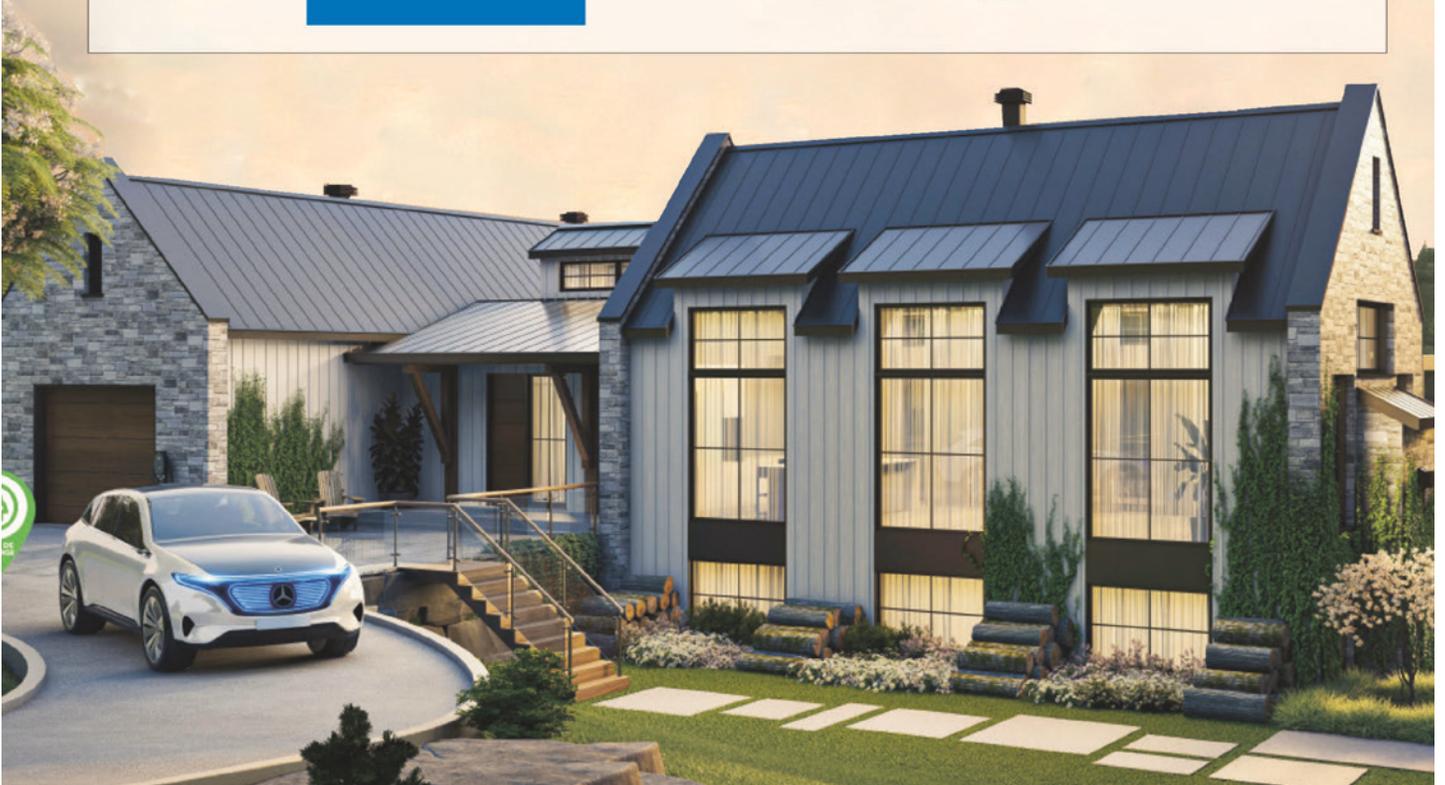
Afin de soutenir le comité des Loisirs qui ne peut tenir d'activités pour la vente de billets de la Maison Fondation Maurice Tanguay, le **Marché. L. Fournier** ainsi que **Surplus Économiques (dépanneur, essence)** ont acceptés de vendre des billets.

**Nous vous rappelons l'importance d'encourager ses 2 commerces de proximité au lieu de grandes surfaces qui ne font rien directement pour notre communauté.**

Vous pouvez donc vous les procurer dans ces deux entreprises de Sainte-Hénédine ainsi qu'au bureau municipal selon leurs heures d'ouverture habituelles.

Nous vous rappelons que la vente de billet de la Maison Fondation Maurice Tanguay sert à couvrir une partie des frais pour les enfants à besoins particulier lors du camp de jour de Sainte-Hénédine.

Marché  
L. Fournier  
*Ste-Hénédine*



# CORONAVIRUS (COVID-19)

# 6 jan.

NOUVELLES RÈGLES  
ET DIRECTIVES EN VIGUEUR

Mesures en vigueur du 9 janvier au 8 février sur l'ensemble du territoire  
à l'exception des territoires du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James

## Mise en place d'un couvre-feu entre 20 h et 5 h



Interdiction de se déplacer hors  
de son lieu de résidence

Exception pour les soins de santé, les raisons  
humanitaires et le travail jugé prioritaire

## Aucune visite permise

Les personnes seules ne peuvent voir qu'une autre  
personne seule

## Maintien de la fermeture des commerces non essentiels

- Livraison et cueillette à la porte permises  
jusqu'à 19 h 30, au plus tard
- Les restaurants, gyms, théâtres, cinémas,  
salons de coiffure et lieux de culte demeurent  
fermés
- Fermeture de tous les commerces à 19 h 30,  
à l'exception des pharmacies  
et des stations-service
- Les restaurants peuvent poursuivre la livraison  
après 19 h 30

## Télétravail obligatoire

Toutes les entreprises et les tours de bureaux  
doivent être fermées

## Activités intérieures et extérieures

Toutes les activités sociales, récréatives  
ou sportives, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur,  
doivent se limiter à la bulle familiale ou aux  
personnes résidant à la même adresse

Aucune activité de groupe n'est permise

Les activités sportives intérieures sont interdites,  
à l'exception des cours d'éducation physique  
et des programmes particuliers en contexte scolaire,  
de l'entraînement des athlètes identifiés et des  
sports professionnels qui ont reçu une autorisation  
des autorités de la santé publique

## Renforcement des mesures dans les écoles



### Écoles primaires

Réouverture le **11 janvier**

Port du couvre-visage obligatoire  
dans les corridors et les aires communes  
pour tous et en classe pour les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années

Cette obligation ne s'applique pas au préscolaire

### Écoles secondaires

Réouverture le **18 janvier**

Port du masque de procédure obligatoire  
en classe pour tous, sans exception

Votre  
gouvernement

Québec.ca/covid-19

Québec

## RAPPEL ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE DES CHIENS QUI N'ONT PAS ENCORE REÇU DE MÉDAILLE

L'amende est de **250 \$ plus frais** si vous êtes responsable d'un chien qui n'est pas enregistré et qui, lors d'une vérification le responsable canin de la municipalité confirme ce fait. Il n'y aura pas de délai de grâce **après le 3 juin 2021**.

Pour ceux qui ont enregistré leur chien (plus de 125 enregistrements à ce jour) vous n'avez pas à renouveler l'enregistrement de votre chien fait en 2020 en 2021 à moins qu'il y ait eu un changement (décès, cession de l'animal, nouveau chiot de plus de 3 mois ou nouveau chien). **En 2021, il n'y aura pas de frais annuels pour les chiens déjà enregistrés.**

Vous pouvez communiquer avec nous par courriel à [adjointe@ste-henedine.com](mailto:adjointe@ste-henedine.com) ou par téléphone au 418 935-7125 pour de plus amples renseignements. Le formulaire d'enregistrement est disponible sur le site Internet de la municipalité [www.ste-henedine.com](http://www.ste-henedine.com)





# Des nouvelles de votre bibliothèque

Bibliothèque La Détente  
111-D, rue Principale  
Ste-Hénédine G0S 2R0  
T : 418-935-3993

Heures d'ouverture :  
Mercredi 14h-16h  
19h-20h30  
Jeudi 19h-20h30

La bibliothèque est ouverte avec accès au comptoir de prêt

Durant la **période du couvre-feu**, vous pouvez avoir accès au comptoir de prêt le **mercredi entre 18h30 et 19h30**.

Vous pouvez aussi faire vos demandes par téléphone (**418 935-3993**) ou par courriel [bibliohenedine@hotmail.com](mailto:bibliohenedine@hotmail.com)

## Services en ligne

Différents services en ligne vous sont offerts par Réseau Biblio, dont la lecture de livres numériques. Pour ce faire, rendez vous sur le site [mabibliotheque.ca/cnca](http://mabibliotheque.ca/cnca) et cliquez sur l'onglet « Livres et ressources numériques ». Pour bénéficier de ce service, vous devez avoir en main votre carte d'abonné et votre NIP.

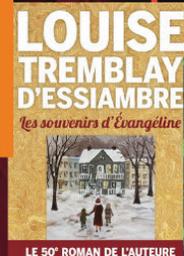
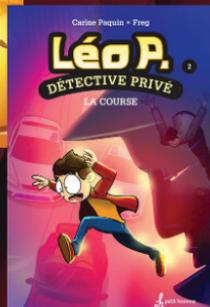
## Les prêts numériques



Avec Pretnumerique.ca, vous avez accès à des milliers de livres en français et en anglais, des auteurs à succès, des livres audio, des BD, des livres jeunesse, des essais... Bref, de tout pour tous les goûts et ce, **GRATUITEMENT**.

Vous avez droit à 7 prêts et 7 réservations en même temps. Les prêts sont d'une durée de 21 jours et les retours se font automatiquement ; pas de retard ni d'amende. Le service est disponible 24/7!

## Nouveautés



Consultez le portail de la bibliothèque au [mabibliotheque.ca/sainte-henedine](http://mabibliotheque.ca/sainte-henedine)  
Suivez-nous aussi sur Facebook